

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arrérages, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c., doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie au Bureau du Journal, N° 13, rue La montagne, Basse-Ville.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

HISTOIRE POLITIQUE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

PAR M. CRÉTEINEAU-JOLY.

Il eût manqué au point de vue à l'histoire des Jésuites, si, après les avoir considérés au milieu des peuples et à la cour des rois, dans la guerre et dans la paix, dans la victoire ou la défaite, se pliant avec un égal amour aux mœurs errantes des sauvages et aux besoins moraux des sociétés européennes, l'annaliste eût oublié de pénétrer dans l'intérieur des collèges que fonda ou dirigea l'Institut. Une haute pensée inspira saint Ignace dans le plan d'éducation dont il traça lui-même les règles au livre de ses constitutions. Il voulut avant tout qu'elle fût religieuse, parce qu'en dehors de la religion, la fin de l'homme n'est jamais remplie. Il s'attacha donc à développer d'abord dans les cœurs les principes de la foi catholique. L'instruction, à ses yeux, ne fut qu'un moyen, celui de conduire les âmes à la vérité. Pour répondre à ce but autant qu'eux exigences d'un siècle qui enfanta les grands saints et les grands agitateurs, les grands poètes et les grands peintres, les écrivains sublimes et les artistes dont les œuvres sont consacrées par le temps, il décida que l'enseignement embrasserait les lettres humaines, la grammaire, la rhétorique, les langues, la logique, la philosophie naturelle et morale, la métaphysique, l'éloquence, la poésie, la théologie et enfin l'écriture sainte. Il n'exclut que la médecine et le droit, ou plutôt il les admit dans les universités de l'Institut, à la seule condition que la société ne se chargerait point elle-même de ce fardeau.

Il ne suffisait pas de définir l'objet de l'éducation; il fallait en assurer l'ordre, créer des méthodes et des livres, guider les élèves dans ce vaste dédale des connaissances humaines, dérober sagement aux investigations d'une jeunesse inquiète et curieuse tout ce qui, dans l'antiquité païenne, peut altérer la pureté de ses mœurs; il fallait dompter par des punitions appropriées les natures invincibles, stimuler par de louables encouragements les natures paresseuses. Saint Ignace formula son code d'éducation avec une sagesse et une maturité à laquelle les événements rendent hommage. C'est le thème sur lequel ont travaillé tous ses disciples, lorsqu'ils ont composé des livres élémentaires ou des traités d'enseignement. Ils purent selon les temps commenter ce code, y faire des additions, essayer de l'appliquer aux nouveaux besoins des peuples; il ne subit jamais de retranchements essentiels, parce que son législateur ne l'avait pas combiné pour les vœux et les nécessités d'une seule famille, d'une seule cité, d'un seul empire, mais pour les vœux et les nécessités de tous les royaumes civilisés du monde. Rien de plus libéral, dans le vrai sens du mot, que l'éducation chez les Jésuites. Ils n'ont et la distribuent gratuitement à tous. Ils posent en principe la libre concurrence comme un élément de féconde émulation. S'ils combattent ou repoussent les nouveautés dangereuses, ils s'approprient constamment, en laissant de côté la vanité et l'amour-propre, celles qui sont utiles. Ils ne cherchent pas seulement dans leur collège à rendre la vertu aimable. Epris de cette passion littéraire qui charme la solitude, embellit la captivité, qui, dans toutes les circonstances de la vie, offre une consolation au malheur et une espérance au désespoir, ils s'efforcent encore d'étendre son empire. Afin de multiplier les progrès de chaque génération, ils établissent des duels classiques et innocents, où la mémoire s'oppose à la mémoire, l'intelligence à l'intelligence, et des distributions solennelles de prix récompensent les travaux, signalent les courages ou réveillent les langoureux. Ils s'appliquent à réduire en art les principes de la littérature et des sciences; ils analysent les volumineux ouvrages de Bulée, de Danès, de Turnèbe, de Vatabla, du Robert Etienne. Redescendant jusqu'à l'enfance pour l'élever par degrés à leur hauteur, ils offrent des leçons de grammaire que le jugement Rollin accepta, et que l'université traduisit comme l'enseignement de l'expérience unie au savoir. Nul n'a su mieux qu'eux enlever aux études leur proverbiale aridité. "La grammaire et la latinité sont des pays assez secs, dit Jouvency: il faut égayer l'esprit si l'on veut qu'il s'éveille. Les buissons pleurent quand ils sont fleuris." D'autre part quel respect et quel amour de l'enfance! Quelle habileté à étudier les caractères, à s'emparer des cœurs, à réprimer les instincts menaçants, à leur opposer une salutaire division par les exercices du corps ou de l'esprit? Enfin quelle occupation de tous les moments à tourner vers le bien toutes les facultés de l'homme! Il faut le dire à l'honneur des maîtres et des élèves: cet enseignement varié, profond, agréable, mais surtout éclairé, chrétien et vraiment national, porta, toute la vie, des fruits salutaires. Il forma la génération du grand siècle: peut-on le louer mieux et en moins de paroles? On ferait un catalogue immense, rien qu'à citer les noms de tous les hommes qui, élevés par l'Institut de saint Ignace, ont laissé une mémoire illustre dans toutes les branches où peut s'exercer l'activité humaine.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR JEAN-BAPTISTE FRÉCHETTE, PÈRE, IMPRIMEUR ET PROPRIÉTAIRE, N° 13, RUE LA MONTAGNE.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS!

LA CROIX DE L'AFFÛT.

I.

[SUITE.]

Ce n'est pas sans un profond regret que l'on voit disparaître par le malheur des temps une éducation qui imprimait sur toute une vie un cachet de religion, d'honneur et de probité. Des voix d'une imposante autorité déplorent cette perte; nous nous bornerons à rappeler celle de M. de Châteaubriand dans le *Géne du Christianisme*: "L'Europe savante, dit-il, a fait une perte irréparable dans les Jésuites. L'éducation ne s'est jamais bien relevée depuis leur chute. Ils étaient singulièrement agréables à la jeunesse. Leurs manières polies étaient à leurs leçons le ton pédantique qui rebute l'âme. Comme la plupart de leurs professeurs étaient des hommes de lettres, recherchés dans le monde, les jeunes gens ne se croyaient avec eux que dans une illustre académie. Ils avaient su établir entre leurs écoliers de différentes fortunes une sorte de patronage qui tournait au profit des sciences. Ces liens, formés dans l'âge où le cœur s'ouvre aux sentiments généreux, établissent entre le prince et l'homme des lettres, ces antiques et nobles amitiés qui vivaient entre les Scipion et les Lélius." Magnifique éloge qui reçoit un prix de plus par la bouche qui le prononce.

Ce premier tableau, où M. Créteineau-Joly est entré avec une critique si intelligente dans les détails de l'éducation telle que les Jésuites la concourent et la pratiquèrent long-temps, en appelle un autre. Il s'agissait de déterminer quelle part l'Institut avait prise au mouvement général des idées, ou dans l'illustration du talent et du génie. Ce vaste travail qui dépasse les bornes d'une histoire générale, quelque reculées qu'on les suppose, demande à être traité à part. L'écrivain n'a pas voulu l'embrasser tout entier. Quoi qu'il en soit, nous persistons à penser qu'il s'est renfermé ici dans des limites trop étroites. Son esquisse se réduit parfois aux proportions d'une simple nomenclature, avec quelques indications d'hommes et d'ouvrages. Il nous sera donné bien moins encore qu'à lui de faire connaître ici, même en passant, les noms les plus célèbres de la société de Jésus dans les routes multiples de l'intelligence. On peut dire en général qu'excepté celles qui se trouvent en opposition directe avec son esprit et son but, elle les parcourt toutes, le plus souvent avec une véritable distinction, quelquefois avec l'éclat du génie. Elle a des théologiens puissants, des philosophes éclairés, des historiens judicieux, des astronomes savants, des prédicateurs qui renuent les multitudes, des controversistes nourris d'études sérieuses, des antiquaires d'une érudition, des critiques habiles, des poètes ingénieux, profonds, gracieux. Les sciences exactes, la physique, les mathématiques, les langues orientales, les hiéroglyphes, la musique, les antiquités, le sacré comme le profane, les merveilles de la terre, celles des eaux et du ciel, tout entre dans le domaine de ses investigations. Elle correspond avec les corps savants, elle fait des découvertes nouvelles, elle prépare au moyen de ses missionnaires des traités de commerce ou de nouvelles relations internationales; partout elle suit noblement ou devance le mouvement des idées. Aussi les témoignages les plus flatteurs sont-ils venus de toute part à cette glorieuse milice. Le Bénédicte Lobbineau, qui apparemment se connaissait en érudition, ne craint pas de proclamer hautement qu'aucun ordre religieux n'a jamais produit plus d'écrivains en tout genre de littérature. Suivant Voltaire, "il y a eu parmi les Jésuites des auteurs d'un rare mérite, des savants, des hommes éloquents, des génies." D'Alembert, plus froid, plus haïeux que son maître, s'exprime ainsi: "Aucune société religieuse, sans exception, ne peut se glorifier d'un aussi grand nombre d'hommes célèbres dans les sciences et dans les lettres. Les Jésuites se sont exercés avec un succès dans tous genres: éloquence, histoire, antiquités, géométrie, littérature profonde et agréable, il n'est presque aucune classe d'écrivains qu'elle ne compte des hommes du premier mérite." Lalande, qui disait dans ses *Annales philosophiques*: "Je les ai vus de près; c'était un peuple de héros," renchérit ailleurs sur ce premier jugement: Le nom de Jésuite intéresse mon cœur, mon esprit et ma reconnaissance. Carvalho et Choiseul ont dérivé sans retour le plus bel ouvrage des hommes, dont aucun établissement subalterne s'approchera jamais."

(A continuer.)

Tous les deux gardèrent un moment de silence. Tout à coup le jeune homme sembla s'apercevoir qu'il n'était pas seul; il se leva et s'approchant du garde-champêtre, il lui dit en lui présentant une pièce d'or: "Mon ami, je vous remercie de m'avoir conduit jusqu'ici; voici pour vous, et maintenant laissez-moi, de grâce." Guichard resta immobile, et, sans prendre ce qu'on lui offrait, il répondit avec un sourire légèrement ironique: "A cette action seule on vous reconnaîtrait pour un ci-devant noble, monsieur; vous en êtes toujours à penser qu'avec une pièce d'or on peut faire obéir un pauvre diable tel que moi. Mais aujourd'hui tout est bien changé en France, sachez-le; je suis officier ministériel, moi qui vous parle, et quand je rencontre dans la campagne un inconnu rôlant hors du chemin frayé, j'ai le droit de lui demander qui il est." "Vous trouvez que je n'ai pas donné assez, dit l'inconnu avec dédain en portant la main à la poche de sa veste." Guichard rougit de colère.

"Ah! vous me poussez à bout; eh bien! monsieur, malgré vous je saurai qui vous êtes, car je vous somme de me montrer à l'instant même votre passe-port, à moins que vous ne préfériez me suivre chez M. Rupert, le maire actuel de cette commune, et là vous vous expliquerez vous-même..." Ce nom de Rupert parut produire plus d'effet encore sur l'étranger que les menaces du garde-champêtre. Il hésita un moment, puis tirant tout à coup des papiers de sa poche, il dit avec assurance: "Allons, monsieur, puisqu'il faut que mon nom et mon rang soient connus dans ce pays, je m'exécute de bonne grâce. Voyez si tout est en règle."

Guichard examina attentivement les papiers qu'on lui présentait, et donna bientôt les signes du plus grand étonnement. "Quoi! vous êtes le ci-devant baron de Mérygnac, dont les terres sont à quelques lieues d'ici, du côté de la montagne?" "Je suis le baron de Mérygnac, dit l'émigré avec calme; mon père était l'ami du comte Arsené, qui a été assassiné dans cet endroit, et souvent, dans mon enfance, je suis venu ici avec le jeune de Bangy. Comprenez-vous, maintenant, monsieur, quel intérêt j'avais à venir prier sur cette tombe qui me rappelle tant de souvenirs?"

Le garde continua de lire avec l'attention la plus minutieuse le passe-port de l'émigré. Bientôt il le rendit à son propriétaire en disant avec politesse: "Oui, oui, tout est en règle, monsieur; le signalement est exact, je m'étais trompé!... Mais j'avais mes raisons particulières, voyez-vous, pour chercher à savoir à tout prix si vous n'étiez pas... Enfin, excusez mon erreur. Cependant, monsieur, j'oserais vous demander, à vous qui êtes l'ami de la famille Biangy, si vous pouvez m'apprendre ce qu'est devenu M. Armand, le seul qui existe peut-être encore de cette famille, car le ci-devant chevalier était bien vieux..." " Vos lois nouvelles peuvent-elles encore me forcer à répondre à cette question? demanda l'émigré avec hauteur.

"Non, monsieur, mais..." "Alors, laissez-moi; je n'ai rien à répondre." "Ils sont incorrigibles, murmura Guichard en baissant la tête et en faisant un mouvement pour s'éloigner." Le baron de Mérygnac, puisque tel était le nom qui paraissait appartenir à l'émigré, s'était retourné vers le monument qui avait été le but de son pèlerinage, et ne songeait déjà plus au garde-champêtre, quand un bruit inattendu qui se fit entendre dans le chemin à quelque distance lui fit retourner la tête. A travers les arbres et les buissons se montraient par intervalles un jeune homme et une jeune femme, tous deux à cheval, et descendant au grand galop, avec la témérité de deux étourdis, une colline voisine. Bientôt ils furent si près de la croix que de là on pouvait distinguer, par une échappée de vue, leur costume et jusqu'à leurs traits. La jeune personne

était vêtue d'une de ces longues robes flottantes qui, à cette époque, remplaçaient les amazones, et qui n'en étaient pas moins gracieuses. Son voile de gaze rejeté en arrière dans la rapidité de sa course, laissait voir une figure fraîche et rieuse de bourgeoisie campagnarde, exempte d'inquiétudes et de soucis. Elle montait un joli petit cheval blanc, plein de feu, et qui semblait tout fier de son fardeau, en glissant avec la rapidité du souffle sur le penchant de la colline. A côté d'elle glopait comme un compagnon, plutôt que comme un protecteur, un beau militaire en uniforme d'officier de cavalerie; il semblait prendre plaisir à voir le petit cheval de la jeune fille précéder le magnifique anglais de race qu'il montait, et dont il retenait sans affectation la bride, pour laisser à la jeune écuyère la satisfaction d'une victoire; et tout en avançant avec une inconcevable rapidité, les deux jeunes gens riaient, se défiaient joyeusement, comme si cette course effrénée n'était qu'un jeu auquel l'un et l'autre trouvaient un égal plaisir.

Stôt qu'ils aperçurent le garde champêtre qui regagnait le chemin frayé après avoir quitté l'étranger, ils se dirigèrent de son côté de manière à se trouver sur son passage; Guichard, qui comprit leur intention, doubla le pas, et au bout d'un instant il se trouva en face des deux étourdis. "Eh bien! Guichard, cria gaiement le jeune militaire, quelles nouvelles m'apportez-vous de cette mandrie loutré?" "D'excellentes, capitaine, répondit le garde d'un ton affectueux et respectueux à la fois; j'ai trouvé du pied sur la vase et des laïssées sur la pierre que vous connaissez. Ce soir, si vous le voulez, nous sommes sûrs de tuer la bête à l'affût!"

"C'est cela, mon bon Guichard, une chasse de nuit! J'aime cela, moi. Vous viendrez me prendre à l'heure convenable." "Oui, capitaine." "Alors, dit la jeune fille en s'agitant avec impatience sur son petit cheval et en faisant une jolie moue boudeuse, tu vas rester encore toute la nuit dehors et l'exposer peut-être..."

"Hé! mademoiselle ma sœur, dit le militaire avec un sourire amicalement moqueur, ceci ne vous regarde plus. Mes excursions avec Guichard ne sont pas de votre compétence jusqu'à ce que je vous aie appris à tirer agréablement un lièvre, et c'est un talent que je compte vous donner avant mon départ pour l'armée, si vous avez quelques dispositions à devenir une Diane chasseresse." En attendant, n'oublions pas, je te prie, que j'ai insulté ton pauvre petit avorton de cheval, en l'appelant roquet, et que tu as fait vœu de le conduire au galop, tout d'une traite jusqu'au village."

"Et je tiens la gageure, répliqua la jeune fille d'un air piqué. Puis, ramassant les rênes et donnant un léger coup de housine à sa monture: "En route, Bucéphale, dit-elle d'un ton carressant; montre que tu n'es pas un roquet, comme le dit cet insolent d'Octave; il y va de ton honneur, mon ami!"

Le joli petit animal fit une courbette comme s'il eût compris les paroles de sa maîtresse, et partit comme un trait. "Adieu, monsieur Guichard, s'écria la jeune écuyère." "A ce soir, mon brave, dit à son tour son frère en s'élançant à sa suite."

Et tous les deux s'évanouirent à un angle du chemin comme une gracieuse apparition. Le garde-champêtre, un sourire d'admiration sur les lèvres, resta immobile encore un moment, les yeux fixés vers l'endroit où le frère et la sœur venaient de disparaître. Puis, rejetant son fusil sur son épaule, il allait reprendre lentement le chemin du village, quand tout à coup une main s'appuya sur son épaule. Le garde se retourna vivement et aperçut le baron de Mérygnac qu'il avait déjà oublié. "Qui sont les personnes avec qui vous causiez tout-à-l'heure? demanda l'émigré d'une voix brève." "Le garde le regarda avec félicité." "Et si à mon tour je refusais de répondre à votre question comme tout-à-l'heure vous avez refusé de répondre à la mienne?" "Je vous en prie." "Il faut que vous teniez bien à avoir une réponse pour que vous adressiez à un jacobin tel que moi une demande sur un ton pareil, dit le

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessus 25 cts pour chaque insertion subséquente 75 deniers courant.

Pour dix lignes et au-dessus de 25 cts. la première insertion et chaque suivante 100. Au-dessus de dix lignes 4 deniers par ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion ou traitée aussi de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

garde champêtre d'un ton soupçonneux; vous n'étiez pas si poli tout-à-l'heure. Mais qu'importe! ce que vous demandez n'est pas un secret: ce jeune homme est le capitaine Octave Rupert, qui est venu passer un congé auprès de son père..."

"Et cette jeune fille si belle, si gracieuse?" "Est Mlle Caroline, sa sœur, la plus belle, la plus aimable et la plus riche demoiselle qu'il y ait à vingt lieues à la ronde. M. Rupert aime ses deux enfants comme la prunelle de ses yeux." Le baron devint sombre et rêveur, et resta un moment sans parler.

"Est-ce toi, ce que vous avez à me demander?"

"Oui." Et machinalement le baron tendit encore à Guichard la pièce d'or qu'il avait déjà refusée. "Voici pour vos peines et pour le temps que je vous ai fait perdre."

Comme la première fois, le garde reponna ce qu'on lui offrait.

"Il y a eu un temps, monsieur, dit-il sèchement, où j'eusse été forcé d'accepter votre don et de paraître très-reconnaissant d'avoir reçu une aumône de votre main; aujourd'hui ces temps-là sont passés. C'est le tour des pauvres de montrer généreux envers les ci-devant et les riches. Mon temps et ma peine, je vous les donne pour rien."

Il s'éloigna sans même jeter un regard sur le baron.

II.

Il était environ neuf heures du soir, et le soleil était couché depuis quelques instants, lorsque le capitaine Rupert et le garde champêtre, tous deux le fusil sous le bras, sortirent du village pour se rendre à l'affût sur le bord de l'étang. Une lune brillante éclairait leur marche; l'air était doux et d'une transparence très-favorable à la chasse nocturne qui allait commencer. On dormait déjà dans le village, excepté dans la principale habitation, occupée par la famille Rupert, et dans une des fenêtres était vivement éclairée comme si on eût attendu là le retour du jeune militaire. Tout était calme dans la vallée, et n'eussent été les aboiements lointains de quelques chiens hargneux qui s'élevaient au bruit de la marche des deux chasseurs, n'eussent été les croassements de quelques grenouilles dans les joncs et les nénuphars de l'étang, les chants faibles et monotones des grillons cachés dans les hautes herbes, la campagne eût été plongée dans un profond silence.

Sans doute la splendeur mélancolique du paysage avait éveillé dans le cœur d'Octave quelques-unes de ses idées graves dont ne peut se défendre parfois l'imagination la plus frivole. Il marchait tout pensif à côté de son compagnon qui se taisait par respect, et ils avaient parcouru déjà une partie de la sombre avenue qu'ils devaient suivre, sans qu'une parole eût été échangée entre eux.

Cependant ce mutisme et cette rêverie n'étaient pas assez dans le caractère du jeune Rupert, pour qu'il pût s'y abandonner longtemps. Bientôt il releva la tête, comme un étourdi qui vient de se prendre en flagrant délit de réflexion, et il dit à son compagnon avec sa gaieté ordinaire: "Ah ça, Guichard, êtes-vous bien sûr au moins que nous trouverons cette loutré ce soir? Savez-vous qu'on ne dormira pas au Domaine qu'on ne m'ait vu rentrer? Lorsque je donne la nuit, mon père et ma pauvre mère aveugle sont toujours dans des trances mortelles, et quant à Caroline, je ne suis pas bien sûr de ne pas la voir venir à notre recherche pour peu que nous tardions à revenir. Aussi, si nous ne devons pas en finir ce soir avec cette maudite bête, j'aimerais mieux m'échapper demain..."

"Toujours impatient, capitaine! Notez cependant que je ne vous ai pas promis que nous trouverions la loutré ce soir. Ceci dépend de Dieu et de la justice de notre coup d'œil. Mais je vous ai assuré que nous la tirerions, et nous la tirerons, sur ma parole. Je connais bien les habitudes de cet animal, voyez-vous, et quand on a trouvé sur une pierre du rivage des arêtes de poissons et des débris d'écrevisses tels que ceux que j'ai observés aujourd'hui à quelque distance de la Croix de l'Affût..."

"La Croix de l'Affût, répéta Octave en tressaillant."

Puis jetant autour de lui un regard empreint d'une sorte d'inquiétude vague: "Je ne sais pourquoi, Guichard, le nom de cet endroit m'est ce soir plus particulièrement désagréable que de coutume. N'est-ce pas de là que vous avez rencontré aujourd'hui ce voyageur, ce ci-devant baron de Mérygnac dont vous m'avez parlé?"

"Oui, capitaine, et je puis dire qu'à en juger par son ton et ses manières, celui-ci est plus baron qu'aucun autre de France qui a porté ce titre depuis mille ans. Celui-ci est d'une hauteur, d'une insolence..."

Il faut leur parler beaucoup, Guichard; car aujourd'hui il ne leur reste plus guère que leur orgueil et leurs souvenirs du passé. Et vous n'avez pu deviner les motifs de la présence de cet étranger en cet endroit? Vous n'avez pu savoir..."

— Et que peut-on apprendre, dit le garde avec impatience, d'un homme qui veut payer chacune de vos réponses au poids de l'or et qui vous tourne le dos quand on l'interroge? J'avais une question à lui faire, moi qui vous parle; ces Magnifiques étaient, à ce qu'il paraît, amis de la famille de Bligny, et il pouvait me donner un renseignement précieux dans une affaire secrète qui est de la plus haute importance pour moi; mais je n'ai pas pu tirer un mot agréable de ce voyageur. Il allait, il venait, il murmurait des mots que je ne pouvais comprendre, puis il me regardait avec des yeux qui n'avaient rien de rassurant, je vous jure.

— Tout ceci est bien étrange, murmura le capitaine en secouant la tête; et cependant j'ai regret que vous ne m'ayez pas prévenu plus tôt, afin que je parle moi-même à ce Meringot.

Puis se rapprochant mystérieusement de Guichard, après avoir fait encore quelques pas dans l'obscurité:

— Et ne m'avez-vous pas dit aussi, continua-t-il en baissant la voix, que ce baron paraissait ajouter foi aux bruits injurieux qui ont couru sur mon père au sujet de la Croix de l'Affût?

— Oui; mais ses paroles étaient si obscures, si vagues!

— Cette idée me tourmente cruellement, dit le capitaine avec tristesse; je ne puis songer, sans un véritable serrement de cœur, que mon père, si bon, si franc, si généreux, est soupçonné d'un crime, me ne par un inconnu, par un passant, et je donnerais tout au monde pour pouvoir prouver à cet étranger combien la calomnie qui a touché mon excellent père est injuste et méchante. Mais, comme vous le dites, il n'est pas difficile de deviner quelle est la source de ces préventions. Ce Meringot était ami de Bligny, et il lui ont répété toutes leurs odieuses accusations à l'égard de mon père... N'importe, Guichard, si vous revoyez jamais cet étranger dans le voisinage, prévenez-moi; je tiens à dissiper à tout prix ses malheureux soupçons.

Guichard fit un signe d'assentiment, et tous deux continuèrent leur route, livrés séparément à leurs réflexions.

Il suivaient toujours l'avenue que le frère et la sœur avaient parcourue à cheval le jour même. Cette avenue, si fraîche et si verte pendant l'ardeur du soleil, était si noire à cette heure de nuit, que les deux chasseurs avaient besoin de toute leur expérience des localités pour ne pas se heurter à chaque instant aux troncs d'arbres et aux buissons qui la bordaient. Un pâle rayon de lune qui se glissait parfois à travers le feuillage, et le scintillement passager des eaux de l'étang à quelque distance, suffisaient pour leur indiquer la route qu'ils avaient à suivre. Le moindre bruissement d'une feuille sèche avait du retentissement dans cette immobilité de la nature. En arrivant à la hauteur de la Croix de l'Affût, le capitaine s'arrêta tout à coup.

— N'avez-vous rien entendu? demanda-t-il à voix basse.

— Rien, sur mon âme, répondit le garde en prêtant l'oreille.

Il n'avait semblé reconnaître un bruit de pas, comme si on nous eût suivis.

— Vous vous êtes trompé, capitaine; vous avez entendu sans doute le bruit de quelque merle dont nous avons troublé le sommeil; mais qu'avez-vous donc ce soir? vous êtes timide comme le serait Mlle Caroline à votre place.

Octave jeta un regard ferme du côté où devait se trouver la Croix de l'Affût.

— Vous me connaissez, Guichard, dit-il d'une voix légèrement altérée, et vous savez si je suis un homme timide; eh bien! je ne sais pourquoi je n'aime pas me trouver en cet endroit à une pareille heure.

Il fit encore quelques pas, le capitaine reprit d'un ton plus gai:

— Je suis véritablement un fou, mon bon Guichard, et vous devez me trouver bien ridicule. Mais laissez là ces fadeurs, et ne songez qu'à notre chasse. Si je ne me trompe, nous sommes près de l'endroit où nous devons nous placer en embuscade.

— Parlez bas, nous y voici. Avez-vous mis un guidon blanc à votre fusil, afin de mieux viser dans l'obscurité?

— Sans doute.

— Eh bien! postons-nous en silence, et tout ira bien.

(La suite au prochain numéro.)

ÉTATS-UNIS.

LA QUESTION DE L'OREGON.

Après trois jours de discussions secrètes, le sénat de Washington a répondu au message du président en lui donnant le conseil de signer un traité relatif à la question de l'Oregon sur les bases proposées par le ministre d'Angleterre. Ce vote important a eu lieu à la majorité de 38 voix contre 12, suivant les uns, contre 10 suivant les autres. D'après les correspondances qui parviennent le mieux informées, les voix se sont réparties comme suit:

Pour l'affirmative:—MM. Archer, Ashley, Bagby, Benton, Berrien, Calhoun, Chalmers, Thomas Clayton, John M. Clayton, Colquitt, Davis, Dayton, Dix, Evans, Greene, Haywood, Houston, Huntington Johnson, du Md., Johnson, de la La., Lewis, de McDuffie, Mangum, Miller, Morehead, Niles, Pearce, Pennybaker, Phelps, Rusk, Sevier, Simmons, Speigh, Turney, Upham, Webster, Woodbridge, Yulee,—total, 38.

Pour la négative:—MM. Allen, Atherton, Beese, Cameron, Cass, Dickinson, Fairfield, Hannegan, Jarnagin, Jenness, Semple, Sturgeon,—total, 12.

MM. Barrow, Bright, Corwin et Crittenden étaient absents; M. Westcott refusa de voter, et M. Atchison s'en abstint d'après convention faite avec M. Crittenden, afin qu'il y eût compensation pour les deux partis. Un seul whig, M. Jarnagin, a voté avec la minorité par conviction, mais il s'était engagé. (particularité bizarre!) à voter avec la majorité de son parti, si celui-ci l'avait cru nécessaire. Le sénat se composant présentement de 54 membres, la majorité des deux tiers qui doit ratifier tout traité est de 36. Cette majorité constitutionnelle est donc dépassée de deux voix.

La décision prise par le sénat étant une affaire de gouvernement, close à la publicité, le journal

du cabinet n'a pu en parler officiellement. Cependant il en a fait, sous titre de *rumours*, la mention suivante qui confirme tous les bruits répandus par cela même qu'elle ne les dément pas:

« Le bruit court dans la ville, bien qu'il n'y ait rien d'officiel à cet égard et que nous ne prenions pas sur nous de le garantir, que le sénat des États-Unis a discuté, à huis clos, pendant ces trois derniers jours, un message du président qui le conduisait sur l'acceptation des clauses proposées par M. Pakenham pour la solution de la question de l'Oregon. Différentes versions circulent au sujet du caractère précis de cette proposition. Ce soir, immédiatement après que le sénat se fut ajourné à 5 heures, on disait dans les rues de Washington qu'il avait donné au président l'avis d'accepter ces clauses par 38 voix contre 12. Nous ne pouvons nous empêcher de porter ces bruits à la connaissance de nos lecteurs, bien que n'ayant pas de certitude officielle à ce sujet et n'ayant eu de communication à cet égard avec aucun membre du sénat ni de l'administration.—Nous apprenons que le sénat s'est ajourné au lundi, 14. »

Quant aux termes du traité, on s'accorde à leur donner pour base principale les conditions mentionnées par nous dans notre dernier numéro. C'est à dire le 49^e degré de latitude depuis les Montagnes Rocheuses jusqu'au détroit de Fuca et à l'Océan Pacifique; concession de l'île de Vancouver tout entière à l'Angleterre; navigation commune des détroits de Fuca; navigation libre du Columbia accordée à l'Angleterre jusqu'à l'expiration de la charte de la compagnie de la Baie d'Hudson, expiration qui aura lieu en 1863 et non en 1853, comme on l'avait dit généralement. Quelques sénateurs avaient craint que des termes employés par M. Pakenham ne pût ou dût inférer que cette concession serait prolongée dans le cas où la charte de la compagnie de la Baie d'Hudson serait renouvelée, mais les légistes qui se trouvent parmi les *Palres conscripti* ont été d'opinion contraire, et on a renoncé à exiger une clause explicative de M. Pakenham, parce qu'il a déclaré que, si le moindre changement de quelque importance était fait au texte de sa proposition, il avait ordre d'en réitérer à son cabinet. Le sénat a pensé, avec raison, qu'un pareil délai était dangereux, et écoutant la voix des prophètes, qui sont, dit-on, le sage des nations, il a résolu de battre le fer tandis qu'il était chaud.

Les navires anglais seraient a-t-ils sous le lois et taxes des États-Unis qui régissent actuellement la navigation du Columbia, mais ces lois et taxes ne pourraient être aggravées. Des indemnités seraient accordées aux colons anglais pour les travaux érigés par eux au sud du 49^e degré et aux colons américains pour ceux qu'ils peuvent avoir construits au nord de ce même degré.

Une correspondance assure contrairement à toutes les autres, qu'en approuvant les bases principales des propositions de M. Pakenham, le sénat a pourtant fait sept objections de détail. Si ce fait était vrai, il pourrait compromettre le succès des négociations, car on s'accorde à dire que les offres de M. Pakenham sont un véritable ultimatum, et que s'il ne leur a point donné cette désignation fatale, c'est uniquement parce que sir Robert Peel décide à résigner le pouvoir avant peu n'a pas voulu embarrasser ses successeurs en liant leur avenir à son passé. Quoi qu'il en soit de cette dernière supposition, sept objections de la part du sénat seraient, en tout état de choses, plus d'écueils qu'il n'en faudrait pour faire échouer la barque de la diplomatie qui a eu tant de peine à approcher du port. Mais l'existence de ces objections serait en contradiction avec les concessions faites, d'autre part, par le sénat, pour ne pas mettre M. Pakenham dans la nécessité de recevoir de nouvelles instructions. Il est donc probable que cette nouvelle est apocryphe, et que l'assentiment du sénat a été complet et sans conditions.

Après avoir reçu cet avis sollicité par son message, M. Polk a dû procéder avec M. Pakenham à la conclusion d'un traité basé sur les protocoles arrêtés précédemment entre eux, et l'on annonce de Washington que cette besogne a été si vite faite qu'un traité définitif, composé de cinq sections, a dû être envoyé, hier lundi, au sénat, où il doit, d'après la constitution, être sanctionné de nouveau par une majorité des deux tiers. Mais cette sanction finale ne sera plus qu'une affaire de forme, le fond de la question se trouvant jugé par le premier vote.

Cette nouvelle, qui sera emportée aujourd'hui par le steamer *Britannia*, prendra par surprise l'opinion publique en Angleterre et dans toute l'Europe, qui ne s'attendait point à un dénouement si prompt. En effet, l'*European Times* de Liverpool, qui vient de nous apporter le *Great-Western*, annonce, comme une nouvelle dont il croit avoir la primeur, que ce steamship porte la réponse du cabinet de Saint-James à la notice du cabinet de Washington, et ce journal ajoute qu'il a des raisons de croire que cette réponse est d'un caractère conciliant et amical.

Si elle est un peu du réchauffé pour nous, cette assertion de l'*European Times* n'en est pas moins importante, car elle semble indiquer que les dispositions pacifiques du cabinet anglais n'avaient point été modifiées par les événements du Rio-Grande, dont la nouvelle avait été apportée en Angleterre vingt-quatre heures auparavant. Cette nouvelle était celle de la déclaration de guerre des États-Unis au Mexique et des malheureuses escarmouches des capitaines Thornton et Walker. « L'issue de ces conflits, dit l'*European Times*, a étonné et nous sommes fâchés de l'ajouter, enchanté beaucoup de personnes. Elle a étonné ceux qui regardaient la valeur des Mexicains avec mépris, et elle a enchanté ceux qui désiraient voir l'orgueil de Jonathan humilié.—Humilité, parce qu'il a la témérité de défier son cousin Bull. »

Le *Liverpool Mail* s'écrit de son côté: « Les Mexicains n'ont pas consenti à se laisser voler leur territoire sans le défendre jusqu'à la dernière extrémité, et les voleurs, voyant qu'on résistait à leurs prétentions, ont eu recours à la formalité d'une guerre déclarée. Puisse Dieu défendre le droit! Si cette guerre ne facilite pas l'émancipation de plus de trois millions d'esclaves noirs, nous serons bien trompés et grandement déçus. »

Il était à craindre qu'après l'espèce d'exaltation causée en Angleterre par les premiers revers des troupes américaines, les exigences et la fierté du cabinet de Saint-James ne suivissent une marche inverse de son estime ou de sa crainte des Américains, c'est-à-dire, que les uns ne grandissent d'autant plus que baissent les autres. Heureusement, il ne paraît point qu'il en ait été ainsi, et cette sagesse fait honneur à la probité et à la perspicacité de sir Robert Peel. Ses intentions en eussent été modifiées, dans tous les cas, que l'avis en parviendrait trop tard à Washington. Aussi une hausse de 1 et même de 3 pour 100, a-t-elle eu lieu sur certains *stocks* (entre autres sur les actions du chemin de fer de Harlem) à la Bourse d'hier, dont les défiances avaient presque résisté aux séductions des dernières rumeurs de Washington, si favorables qu'elles fussent.

Les nouvelles reçues du Mexique, par la voie de Pensacola, n'ont pas moins contribué peut-être à cette hausse que celles reçues d'Angleterre par le *Great-Western*. En effet, les embarras croissants de Parédes, les dangers dont il est menacé, et l'arrivée à Pensacola d'un navire aussi nécessaire à l'escadre américaine que l'est le steamer *Mississippi*, ont fait penser que ce steamer ne s'était point éloigné du blocus sans de graves motifs, et qu'il pourrait bien apporter à Washington quelques ouvertures pacifiques du gouvernement mexicain.

Si ces conjectures sont prématurées, elles ne tarderont probablement pas à être confirmées par les événements: car ce qui pouvait soutenir l'ardeur belliqueuse des Mexicains, c'était l'espérance qu'ils fondaient sur l'intervention de l'Angleterre, et le jour où cette espérance sera déçue, leur résistance tombera probablement avec elle. Nous l'avons dit dès le premier jour, ce n'est pas seulement la question de l'Oregon que M. Pakenham a résolue, c'est aussi celle du Mexique, et du même trait de plume, il a cédé aux États-Unis le 49^e degré et la Californie.

L'Union de Washington a publié, dans son dernier numéro, les rapports officiels et détaillés du général Taylor sur les batailles des 8 et 9 mai, autrement dit de *Palo-Alto* et de *Resaca de la Palma*, noms sous lesquels ces glorieux faits d'armes sont inscrits désormais dans les fastes militaires de l'Union américaine. Ces rapports sont écrits avec lucidité, simplicité et énergie: c'est du style de brave et bon soldat. Il en résulte que, dans le combat de *Palo-Alto*, les forces américaines ne s'élevaient qu'à 2,288 hommes, tandis que les forces mexicaines sont estimées à 6,000 hommes. La perte de ces derniers est portée à 200 tués et 400 blessés, tandis que celle des Américains n'a été que de 9 tués et 44 blessés. Dans le bulletin de cette même action qu'il a adressé au ministre de la guerre à Mexico, le général Mariano Arista ne porte ses forces qu'à 3,000 hommes et 12 pièces d'artillerie, et il estime celles des Américains à 3,000 hommes aussi et 20 pièces d'artillerie de fort calibre. C'est à la supériorité numérique de cette dernière arme qu'il attribue, non pas l'avantage des Américains, car le général mexicain prétend être resté maître du champ de bataille, mais au moins leur salut. Ils ont pu tirer, dit-il, 3,000 boulets, tandis que notre artillerie n'a pu en tirer que 700. Enfin, le général Arista ne porte ses pertes qu'à 252 hommes, tant tués que blessés et dispersés. Mais, de quelque véridité comparative qu'il ait fait preuve Arista, en tant que Mexicain, son rapport est, à coup sûr, moins digne de foi que celui du général Taylor, mieux placé que son adversaire pour pouvoir connaître et dire la vérité. Dans la bataille du lendemain ou de *Resaca de la Palma*, les troupes mexicaines, accrues par des renforts, auraient été de 6,000 hommes au moins, d'après le général Taylor, tandis que les siennes n'étaient plus que de 2,222 hommes. Les premiers auraient eu au moins 200 tués, tandis que les seconds n'ont eu que 39 tués et 81 blessés. Nous ne connaissons point encore le rapport du général Arista sur cette seconde affaire, qu'il lui aura été plus difficile de donner que la première.

Un fait bizarre, mentionné par des correspondances de Vera-Cruz, c'est la croyance répandue parmi les basses classes du peuple mexicain que le général Taylor vient à Mexico pour s'y faire nommer président du Mexique à la place de Parédes. Au fait, c'est ainsi, à la tête de soldats victorieux, que tous les présidents arrivent au pouvoir, par les temps de république qui courent, dans l'empire des Astèques, et il est assez naturel que les descendants de ces derniers attribuent d'avance les mêmes effets aux mêmes causes.

Du reste, un effet à peu près identique a été produit sur le peuple américain par les lauriers dont vient de se couronner la tête blanche du vainqueur de *Palo-Alto*. L'idée de lui décerner la succession de M. Polk a déjà été émise dans quelques meetings et accueillie par quelques journaux. Le principal obstacle au succès de cette idée se trouve dans ce fait, que le général Taylor appartient, par ses antécédents politiques, au parti whig, et que ce parti est attaché par trop de liens à son candidat éternel, Henry Clay, pour le sacrifier à une ivresse passagère, quelque habile que fût, peut-être, cette politique. Si le général Taylor appartenait au parti démocrate, sa candidature aurait peut-être déjà retenti d'un bout de l'Union à l'autre: car le peuple ne marche que par instinct et par élans, et M. Polk se serait ainsi battu lui-même sur le dos des Mexicains. C'est étonnant, il faut l'avouer, un assez bizarre retour de la politique et des choses d'ici-bas.

L'Union de Washington annonce que la discussion du projet de tarif a dû être évoquée, hier lundi, dans la chambre, par M. MacKay. La réforme fiscale est encore une des ambitions de M. Polk que la guerre a un instant compromise. Mais le président veut que cette question soit résolue en même temps que celle de l'Oregon, et la chambre accèdera peut-être à ce vœu. Un proverbe dit qu'un bonheur ou un malheur n'arrive jamais seul.

Courrier des États-Unis.

COMMIS DEMANDÉ.

Pour un magasin en détail de Marchandises sèches en cette ville. S'adresser à ce Bureau. Québec, 17 juin 1846.

ANNONCES NOUVELLES.

Instituteur demandé.

Reclamations contre Jos. Tardif et son épouse.

Remerciements au public.—Jos. Marmette.

Do do Olivier Fiset.

Marchandises diverses à vendre.—N. Balzaret.

Do do

Marchandises sèches.—A. J. Maxham.

Do do E. Lacroix.

Do do G. & H. Gibsons.

QUEBEC:

LUNDI 22 JUIN 1846.

La dernière malle ne nous a apporté aucune nouvelle de la guerre du Mexique.

ÉTATS-UNIS.

Le *Montreal Herald* de samedi contient ce qui suit:

« Les journaux américains reçus par la dernière malle n'apportent aucune nouvelle ultérieure du traité de l'Oregon. Il paraît douteux qu'il ait été signé ou non. On rapporte avec certitude que M. Buchanan, secrétaire des affaires étrangères, refuse positivement de signer: mais cela ne causera de la difficulté qu'entre M. Buchanan et ses collègues.

M. Allen s'est retiré de dégoût de la préférence du comité des affaires étrangères.

Les journaux de Montréal ne disent rien du bruit qui circulait ici, samedi, de la résignation en masse du ministère. Ce qu'il y a de certain, c'est que la résignation de M. Viger a été acceptée, et qu'il paraît que MM. Papineau et Daly ont aussi résigné et qu'ils resteront en office jusqu'à la nomination de leurs successeurs. M. Smith, procureur-général, ne semble pas disposé à suivre l'exemple de ses collègues.

On lit dans le *Pilot* de samedi:

« Nous aurons bientôt le résultat des efforts de M. Draper pour replâtrer le cabinet. Une chose est certaine, c'est qu'il ne sera pas fait de changements qui puissent inspirer de la confiance à la majorité de la population du Bas-Canada ou de sa représentation. Les changements diminueront plutôt qu'ils n'augmenteront ce qu'on peut appeler l'influence du Bas-Canada dans les conseils du gouverneur-général. M. Papineau, Bas-Canadien, sera remplacé par M. J. A. Macdonald, et M. Robinson sera à la tête du département des travaux publics; de sorte que, sur huit chefs de départements, cinq seront du Haut-Canada, au lieu que, pendant la dernière session, il y en avait quatre du Bas-Canada, et trois seulement du Haut. »

La malle de Montréal de samedi n'est arrivée que hier au soir à 6 heures; le steamer le *Québec* qui l'a apportée, a été obligé, par suite du fort vent de nord-est qui souffle depuis deux jours, de relâcher au chantier de M. Black. On craint beaucoup que le vent n'ait causé quelques malheurs aux vaisseaux qui sont en rivière.

L'*Aurore* annonce qu'un nouveau journal français doit paraître sous peu à Montréal.

La *Gazette du Canada* contient une proclamation érigant civilement la paroisse de St-Jovier de Blainville dans le comté de Terrebonne.

Samedi dernier étant l'anniversaire de l'avènement au trône de Sa Majesté la reine Victoria, il a été tiré une salve royale sur la citadelle. Sa Majesté commence la dixième année de son règne.

Samedi soir, entre cinq et six heures, le feu s'est déclaré dans un hangar appartenant à M. Racey, au haut de la côte de la Canonterie, et employé comme manufacture de savon. La partie supérieure de ce hangar était pleine de foin et celle inférieure remplie de suif et autres matières grasses. Les pompiers, aidés des citoyens et des militaires, sont parvenus à borner les ravages du feu à ce hangar, et à préserver les habitations environnantes. La maison située vis-à-vis le hangar brûlé, appartenant à M. Olivier Fiset, a été considérablement endommagée et n'était pas assurée.

M. L'Espérance, père du docteur L'Espérance de cette ville, a eu le crâne fracassé par la chute d'une planche lancée dans la rue d'une des bâtisses avoisinant la propriété incendiée. Quoique la blessure qu'il a reçue soit grave, il ne paraît pas être en danger. Un Irlandais a aussi été blessé de la même manière et par la même cause.

Hier matin, un pan de masure, ébranlé par le vent, est tombé sur une des nombreuses habitations temporaires érigées dans le faubourg Saint-Roch, dans laquelle demeurait une dame veuve Black qui a été tuée.

Plusieurs trains de bois de construction ont été brisés par la violence du vent, et le bois qui le composait a été éparpillé depuis le lac jusqu'à Québec. Les booms de la rivière St-Charles sont rompus, et la quantité de bois qui s'y trouvait a été balayé par le vent et poussé dans le fond de cette rivière.

Le *Journal* est le bien venu à prendre acte de la déclaration du *Canadien*. Nous ne voyons pas d'un peu peut venir l'étonnement que lui cause cette déclaration et encore moins ce qui l'engage à lui donner la calomnieuse interprétation par laquelle il termine son article. Il y a dans cette interprétation du *Journal* une mauvaise foi inqualifiable; mais le *Canadien* est habitué depuis longtemps à cette mauvaise foi de la part de certains journaux qui, par esprit de parti ou par aveuglement, ont combattu non par des arguments, mais par des injures et des invectives, la position politique prise par le *Canadien*; position que les événements ont démontrée être la seule rationnelle, la seule possible, la seule qui ait fait sortir les Canadiens-français de l'état d'esclavage dans lequel ils se trouvaient placés par suite de la tactique malheureuse de leurs chefs. Puisque le *Journal* est en train de prendre acte

des déclarations du *Canadien*, nous lui conseillons de prendre acte, aussi, des principes posés par le *Canadien* en 1844 et 1845; principes qui, s'ils eussent été adoptés par les chefs de l'opposition, auraient préservé notre race de la position critique et humiliante dans laquelle elle se trouve vis-à-vis des sujets d'une autre origine. D'après la rumeur publique, il paraît qu'on a fait place nette dans l'administration provinciale, en autant que le Bas-Canada y est concerné. Le *Journal* ne doit pas usuellement trouver matière à triompher dans la retraite des ministres Bas-Canadiens; car avant d'entendre le chant du vainqueur, il serait convenable de s'assurer de la part qui sera faite à notre race dans le remodellement du ministère et si les Canadiens français démissionnaires seront remplacés par d'autres Canadiens-français. Or, d'après les bruits les plus accrédités, cette part se trouverait réduite à zéro; et M. Morris remplacerait M. Viger, et M. McDonald ou M. Gowan, le chef des orangistes du Haut-Canada, succéderait à M. Papineau. Certes, il y a là vraiment un grand sujet d'exaltation. Les anglais du Haut et du Bas-Canada, grâce à la marche suivie par l'opposition, ont appris qu'ils pouvaient nous gouverner sans nous et malgré nous. Or, avec cette connaissance, doit-on espérer, doit-on raisonnablement attendre que, mus par des sentiments de justice ou de générosité, ils se désaisissent, en notre faveur, d'une partie du pouvoir que nous avons perdu par d'injudicieuses démarches? Pour nous, nous ne le croyons pas; nous savons assez ce que valent la justice et la générosité en pareil cas, pour ne pas compter sur l'influence de ces sentiments. Quant à la force, à l'influence politique, des Canadiens-français, l'expérience de deux années a dû nous convaincre qu'elles sont anéanties pour longtemps, sinon pour toujours. Les Canadiens français peuvent ils aujourd'hui placer, dans le ministère, des hommes de leur choix, des hommes qui possèdent leur confiance? Qui oserait, après l'expérience des deux dernières sessions de la législature, après les faits qui se sont accomplis, être entre une telle prétention?

Le *Canadien* n'a toujours accepté le ministère Viger-Papineau, que comme un *pis aller*; il l'a accepté en attendant mieux, en laissant aux temps et à des circonstances plus favorables de permettre à notre race de placer dans l'administration des hommes de notre choix. Mais a-t-on su profiter du temps et des circonstances? a-t-on mis à profit les événements qui pouvaient faire taire et développer ces heureuses circonstances? Telles sont les questions qui se présentent naturellement et que l'avenir impartial décidera. Lorsque le *Canadien* n'acceptait le ministère Viger-Papineau, que comme un *pis aller*, lorsqu'il déclarait qu'il ne possédait pas la confiance du peuple, lorsqu'il conseillait d'accepter cette administration faite de mieux, il y a de cela près de deux années, MM. Viger et Papineau venaient d'entrer au pouvoir. Pourquoi donc le *Journal de Québec* a-t-il la mauvaise foi d'attribuer la dernière déclaration du *Canadien* à la retraite de MM. Viger et Papineau?

Le *Canadien* disait dans son dernier numéro, « le seul moyen de satisfaire l'opposition, c'est d'appeler dans l'administration des personnes possédant la confiance de la majorité du Bas-Canada. » Toutes ces choses sont parfaitement vraies, parfaitement raisonnables, dit le *Journal*. Eh bien! si elles l'ont été, pourquoi le *Journal de Québec* et tous les journaux ex-ministériels, ont-ils combattu, repoussé ces choses vraies et raisonnables; pourquoi ont-ils lancé tous leurs anathèmes contre le *Canadien* qui soutenait ces choses vraies et raisonnables? Car enfin, qu'était-ce que la doctrine du gouvernement des deux majorités, sinon la déclaration positive et formelle que dans le Bas-Canada, la majorité, c'est-à-dire, l'opposition, actuelle devait seule faire le choix des personnes pour représenter le Bas-Canada dans l'administration de la province? Et si cette doctrine est vraie aujourd'hui elle devait l'être il y a deux ans; car une doctrine fautive hier, ne peut être vraie aujourd'hui? Si donc cette doctrine du *Canadien* est vraie et raisonnable, pourquoi le *Journal de Québec* et ses alliés l'ont-ils combattu? pourquoi ont-ils déclaré traître au pays, le *Canadien* qui la soutenait et qui soutient encore cette doctrine, depuis appelée par la *Minerve*, éminemment salutaire et constitutionnelle? Était-ce donc mauvaise foi, ignorance, aveuglement, ou esprit de parti chez les adversaires du *Canadien*?

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Montréal, 20 juin 1846.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général faire les nominations suivantes, savoir: Jos. Guillaume Barthe, Eueyer, pour être Greffier de la Cour d'Appel dans le Bas-Canada. Thomas Devine, pour être Arpenteur dans et pour la province du Canada.

LES BIENS DES JÉSUITES.

Quel bonheur pour les membres de l'ex-ministère et leurs partisans que leur découverte récente d'un moyen de réchauffer des haines, qui s'éteignaient, contre M. Viger. Depuis qu'il était rentré dans la chambre, c'est vainement qu'on l'insultait chaque jour, puisqu'on voyait chaque jour aussi plus clairement que l'accusation, portée contre lui, dans les derniers jours de novembre 1843, et sans cesse vociférée depuis cette époque, d'avoir voté contre le système de gouvernement responsable, était plus que chimérique; que de fait ce n'était qu'une calomnie, comme cette foule d'autres accusations sans cesse répétées, jusqu'à ce moment, de vanité puérile, de trahison, de sale et cupide ambition, de grossière avarice.

On ne l'accusera pas du moins d'avoir reculé devant la discussion de ses principes et de sa conduite, par rapport à cet objet d'un si vif intérêt pour la province. A plusieurs reprises, il l'a pour ainsi dire sollicité, mis ses adversaires sur la voie, leur a fourni l'occasion de faire voir qu'il était dans l'erreur s'ils se trouvaient capables de le réfuter; le public peut maintenant juger de quel côté se trouvaient les torts, surtout la fausseté dans les doctrines et l'oubli des convenances.

Pour ce qui se rapporte à la question des biens des jésuites, s'il était coupable, il ne le serait que d'avoir suivi les traces de ceux qui l'accusent dans ce moment, de s'être soumis, comme c'était son devoir, à la loi qu'eux-mêmes avaient passée dans l'année 1832, pour régler l'emploi de ces revenus. Nous ne devons pas prendre la peine maintenant de relever les longues tirades d'assertions relatives au vote de M. Viger sur ce sujet, mais nous devons dire que ceux qui se targuent de rendre littéralement les discours des membres, auraient dû

sans doute reproduire d'une manière exacte et dans tout leur entier ceux qu'il a prononcés dans la chambre, lors de la discussion des propositions de M. Cayley relatives à la distribution de ces revenus. Les lecteurs auraient vu là que ses discours respiraient les mêmes sentiments que ceux qui se trouvent dans le pamphlet de 1835, cité par un de ces rédacteurs avec tant de complaisance, sur la manière dont l'administration locale dans le Bas-Canada s'était conduite par rapport aux biens des jésuites; qu'il s'était servi, pour en faire le tableau, sinon des mêmes termes, au moins d'expressions semblables: qu'il avait de même établi d'une manière claire les droits de ses compatriotes à ces fondations. C'est ce qu'ils n'ont pas fait. Nous laissons au public d'expliquer leur silence.

Il est vrai qu'il faut des victimes expiatoires. Nous ne croyons pas que ceux qui dénoncent M. Viger comme spoliateur des biens des jésuites puissent se croire eux-mêmes innocents s'il est coupable, car encore une fois, s'il l'était, ils le seraient encore bien davantage, puisque lui, comme ministre, ne pouvait qu'obéir à la loi telle qu'il la trouvait sur le livre de nos statuts.

S'ils se repentent de cette faute, ils n'ont pas, ce semble, pris le cilice et la hairie, ils ne se sont pas couverts de cendres et les larmes et les gémissements n'accusent pas leur douleur. Ils croient sans doute laver leur faute, par le sacrifice d'une victime expiatoire; ils ont fait choix de M. Viger pour l'immoler, sacrifice qui leur paraît beaucoup plus facile que de faire eux-mêmes pénitence.

C'est tout ce que nous devons nous permettre sur les nouvelles diatribes lancées contre M. Viger. Pour le reste, les membres et les partisans de l'exécutif verront sans doute la fin de toutes les souffrances du pays dans la retraite de M. Viger, si avide, comme ils le disent, de gloire et d'honneur qu'il a tout sacrifié pour garder son portefeuille.

Leur seul regret, sans doute, sera de n'avoir pu l'y forcer par leurs injures dans la chambre ou dans leurs journaux. — (Aurore.)

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Le steamer américain *Mississippi* est arrivé de la Vera-Cruz à Pensacola, ayant à bord le lieutenant de marine Wood, chargé, dit-on, de dépêches importantes du commodore Sloat, commandant les forces navales dans l'Océan Pacifique, M. Parrott, consul à Mazatlan, et M. Diamond, consul à Vera-Cruz. Les deux premiers, bien que partis de Mazatlan, il y a seulement vingt jours, ont pu traverser Mexico sans être inquiétés.

Les navires *Raritan* et *Falmouth* et le brick *Somers*, croisent en ce moment devant Vera-Cruz. Malgré le blocus, la barque *Eugenia*, capitaine Rascoe, de New-York, appartenant à P. A. Hargous, a déjoué les efforts des croiseurs, et est entrée dans le port de Vera-Cruz. On rappelle à ce propos que le même capitaine en a fait autant que lorsque ce port était bloqué par la flotte française. Reste à voir comment il fera pour sortir, si toutefois les autorités mexicaines le lui permettent: il va se trouver entre Charybde et Scylla.

Ce que nous disions dans notre précédent numéro, au sujet d'une flotte anglaise croisant sur la côte occidentale de l'Amérique, se confirme; elle se compose de quatorze voiles, dont trois vaisseaux de ligne.

L'arrivée d'un chargé de dépêches à bord du *Mississippi*, a mis en émoi les chercheurs de nouvelles. On s'étonne, non sans raison, que le lieutenant Wood et M. Parrott aient pu traverser Mexico et venir s'embarquer sans être arrêtés. D'un autre côté, on juge avec raison que, pour avoir détaché de la flotte du blocus un navire de l'importance du *Mississippi*, il a fallu de graves motifs. Aussi prétendant on que les dépêches ne concernaient pas la flotte de l'Océan-Pacifique, et qu'elles ne contenaient rien moins que des propositions de Parédis au gouvernement américain.

Ce qui rendrait ce bruit plausible jusqu'à certain point, c'est d'abord la libre circulation laissée au lieutenant Wood, c'est ensuite la situation difficile dans laquelle nos lecteurs ont pu voir que Parédis se trouvait, situation qui se serait, assurément, encore compliquée par de nouveaux soulèvements. Ce ne sont plus seulement, en effet, les provinces du Sud, mais aussi celles de l'Ouest qui se prononcent en faveur de Santa-Anna. A Vera-Cruz même, on a offert la présidence au général Bravo, et sur le refus de celui-ci, on s'est défilé à se rallier au mouvement de l'Ouest en faveur de Santa-Anna. Le consul américain, M. Damon, a assuré avoir vu le plan insurrectionnel préparé dans ce but. Aussi affirmait-on que les efforts de Parédis, pour réunir des troupes et de l'argent, n'ont plus pour but de soutenir la guerre contre les Etats-Unis, mais de se préparer contre les événements de l'intérieur.

composant l'escadre du blocus, une notification spéciale de l'existence du blocus. Cette notification devra être, de plus, écrite sur le rôle du bâtiment neutre par le croiseur qui le rencontrera, et il devra en être fait mention, ainsi que de l'avis donné, et du jour et de la latitude auxquelles elle aura eu lieu.

2. Les bâtiments neutres qui peuvent être dans le port avant le blocus, auront pleine liberté de partir, avec ou sans cargaison, dans le délai de quinze jours, après l'établissement du blocus.

3. Les ports de Vera-Cruz et de Tampico resteront entièrement libres pour l'entrée et la sortie des bâtiments neutres, faisant le service des postes, et n'ayant aucune destination commerciale.

Les bateaux mexicains exclusivement engagés à la pêche, dans quelque partie que ce soit de la côte, pourront continuer leurs travaux sans être inquiétés.

Dans la condition politique actuelle de l'Yucatan, son drapeau devra être respecté.

A bord du *Cumberland*, en dehors de Brazos-Santiago, le 14 mai 1846.

TOBACCO.—NOUVELLES INTERESSANTES.

La barque *Texidor*, capitaine Major, faisant voile de Tobacco pour Marseille, a jeté l'ancre, lundi dernier, à la Passe-du-Sud-Ouest. Elle est partie, le 28 mai dernier, du port susmentionné, et est arrivée à la Balise dans quatre jours seulement.

Le capitaine Major qui est venu à la ville pour se procurer des provisions, nous apprend qu'il régnait à Tobacco une grande irritation contre les Américains.

Au moment de son départ, le gouvernement général venait d'expédier l'ordre de mettre l'embarcadour sur les navires américains. Cet ordre a été envoyé de Mexico par une estafette, et le capitaine Major en ayant aussitôt été informé, a réussi, à l'aide de plusieurs amis, à retourner sans délai à bord de son bâtiment.

Le gouvernement n'ayant pu prévenir le départ de ce bâtiment, a dit-on, fait sortir, pour le capturer, le steamer mexicain *Ventura*. Mais le commandant de ce vapeur, sachant que le *Texidor* était muni d'un canon, a mis beaucoup de discrétion dans la chasse, et s'est abstenu de faire feu. La politique de cette manœuvre a été suggérée par la connaissance qu'il avait que le capitaine Major avait, en s'éloignant de la barre, fait mettre en morceaux toutes les chaînes qui se trouvaient à bord, pour en charger, en guise de bi-câbles, son canon de six, au moyen de quoi il aurait désemparé le *Ventura*, s'il s'était exposé à l'attaquer. Le gouvernement a placé une garnison de cinquante soldats à bord de la goélette *Nouvelle-Orléans*.

La ville de Tobacco est représentée comme dépourvue de fortifications et d'autres moyens de défense, si ce n'est la présence d'environ 400 soldats mexicains. — (Cov. E.-U.)

MATELOTS POUR LA MARINE MILITAIRE.—Nous apprenons que le gouvernement a autorisé les officiers recruteurs, dans les stations navales, à offrir vingt-cinq dollars et trois mois de solde d'avance aux matelots qui se présentent pour le service, et quinze dollars et trois mois de solde d'avance aux novices. Le capitaine McIntosh recrute en ce moment avec succès dans cette ville. — (Id.)

Nous pouvons affirmer, entre autres choses, que le gouvernement des Etats-Unis poursuivra la guerre sans relâche et avec autant de rapidité que les moyens actuellement à la disposition du général Taylor le permettront.

Les enrôlements continueront jusqu'à ce que le contingent voté de 50,000 hommes soit complet; on a fait le calcul que si le gouvernement acceptait tous les volontaires qui se présentent, avant la fin de juin le nombre des volontaires s'éleverait à plus de 130,000.

L'armée américaine sous les ordres du général Taylor continuera sa marche au nord-ouest, jusqu'à ce que les points militaires de la Californie et de Santa-Fé soient au pouvoir des Etats-Unis.

La question de l'ajournement du congrès n'a pas encore été résolue; elle ne le sera guère que vers le 20 ou le 25 de ce mois. — (Franco-Américain.)

COLLISION ENTRE LES MORMONS ET LES EMIGRANTS POUR LA CALIFORNIE.—Les officiers du *Radnor*, s'embarquant le 2 juin et venant de la rivière de Missouri, rapportent qu'un message, envoyé de la Prairie à Kansas, pendant que le *Radnor* y était en station, a donné la nouvelle d'une collision qui a eu lieu entre les Mormons, actuellement en route pour la Californie, et la caravane du gouverneur Boggs, allant dans la même destination. Dans la rencontre, Boggs et quelques-uns de ses compagnons ont été tués. Les derniers rapports de la Prairie parlaient d'une menace faite par les Mormons aux émigrants pour la Californie, et tout porte à croire que c'est la cause de cette collision. Dans quelques jours, nous espérons probablement des détails plus circonstanciés. Les habitants de Kansas s'arment pour aller défendre les émigrants.

FRANCE.

Des troubles graves ont eu lieu à Elberuf; la manufacture de M. Félix Aroux a été ravagée par ses ouvriers. M. Aroux a échappé par miracle à la mort; la colère des ouvriers venait de ce que, dans la manufacture, il avait été introduit une machine anglaise devant rendre inutile l'emploi de quelques bras. Vous trouverez d'amples détails, à cet égard, dans les journaux.

Hier, la cour des pairs devait être convoquée pour entendre le rapport de l'instruction du procès criminel de Lecomte; une note, insérée dans les *Débats*, a annoncé que la séance serait remise à aujourd'hui, mercredi. On pense que le rapporteur s'est enfin décidé à ne pas faire intervenir le politicien dans les débats; nous verrons si M. Hébert se montrera aussi discret quand il portera la parole devant la noble chambre.

Je quitte à l'instant la séance, M. Frank-Carré a fait son rapport, et M. Hébert a déposé des conclusions tendantes à ce que la cour se déclarât compétente.

Après délibération hors de la présence du procureur général, la cour a rendu l'arrêt suivant: "Attendu que l'attentat contre la vie ou la personne du roi est rangé, par le code pénal, dans la classe des attentats contre la liberté de l'état, et se trouve, dès lors, compris dans la disposition de l'article 28 de la charte constitutionnelle;

"Au fond, attendu que de l'instruction résultent charges suffisantes contre Lecomte de s'être, le 16 avril dernier, rendu coupable d'attentat contre la vie du roi.

"La cour se déclare compétente, ordonne la mise en accusation de Lecomte;

"Ordonne que le présent arrêt, ainsi que l'acte d'accusation dressé en conséquence, seront, à la diligence du procureur-général, notifiés à l'accusé;

"Ordonne que les débats s'ouvriront le jour qui sera ultérieurement indiqué par le président de la cour, et dont il sera donné communication, au moins cinq jours à l'avance, à l'accusé."

On nous apprend que, malgré les instances du château, M. le maréchal Bugeaud persiste dans l'intention de donner sa démission de gouverneur-général de l'Algérie. M. Bugeaud a des griefs contre le cabinet; il veut les exprimer lui-même à Paris. L'une des plus graves injures qu'on lui ait faites, selon lui, dérive de ce projet de la vice-royauté qu'il est toujours question de donner au duc d'Aniane. M. de Rumigny est généralement désigné comme devant gouverner l'Algérie en l'absence du maréchal. — (F. Américain.)

ALGERIE.—Le maréchal Bugeaud ayant résigné comme gouverneur, est sur le point de retourner en France. Son successeur n'est pas encore connu. Cependant on regarde comme certain que le duc d'Aniane doit lui succéder.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES.

Goélette *Raven*, McDowall, 3 mai de Limerick, à H. & E. Burdall, lest, 15 passagers.

Goélette *Anna Maria*, Richards, 17 do. de Limerick, à ordre, lest, 116 passagers.

Goélette *Anna Maria*, Richards, 17 do. de Limerick, à ordre, lest, 116 passagers.

Goélette *Anna Maria*, Richards, 17 do. de Limerick, à ordre, lest, 116 passagers.

A vendre par le sousigné: 2000 PIECES Papier brun, de qualité supérieure et bien assorti

100 douzaines Eau de Cologne, de 50 do Jeux de Cartes

6 do Montres françaises pour enfants

6 do Miroirs de toilettes à plateaux et à tiroirs

3 do Horloges de cuivre américaines allant 30 heures

6 Commodes en acajou supérieures

2 caisses Papiers, Boîtes à ouvrage, Tables de Triacra, Echees d'Ivoire, Accordions, Optiques, etc.

1 do Livres de Droit français, 2 do do de prières de 1 do de Piques à écrire 1 do Plumes taillées et non taillées.

Cravates, etc. N. BALZARETTI, E. & C. 22 juin 1846

LES personnes qui ont des réclamations contre les Successions de feu Sieur JOSEPH TARDIF, en son vivant gardien de la Cour de Justice, et de défunte Dame OLIVETTE FIBERT, son épouse, sont priées de fier leurs réclamations dûment attestées, entre les mains du Notaire soussigné, en son Etude, Haute-Ville, rue St-Jean, N° 65; et celles qui doivent aux dites Successions sont requises de payer immédiatement le montant de ce qu'elles doivent, au soussigné autorisé à recevoir les deniers et à en donner quittance.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire Québec, 23 juin 1846.

Le Soussigné croirait manquer à son devoir si je ne m'empressais de saisir la première occasion pour témoigner à notre brave citoyen M. Wells, mes plus sincères remerciements pour sa promptitude à se rendre sur le lieu de l'incendie de samedi dernier, de son courage et de l'habileté qu'il a montrée en dirigeant Messieurs les Pompiers et autres qui sous ses ordres ont préservé ma maison de devenir la proie des flammes. Heureux encore de n'avoir à regretter que mon hargard.

Je prie aussi Messieurs du Clergé, les Pompiers, le Militaire et le Public en général d'accepter mes plus sincères remerciements. JOS. MARMETTE. Québec, 22 juin 1846.

PATATES A VENDRE. A vendre par le sousigné, 250 minots de bonnes patates, rue Henderson, marché St Paul. J. FORTIN. 17 juin 1846.

FRS. BUTEAU, MARCHAND A COMMISSION ET AGENT QUAI NAPOLEON. RICEVRA et sera constamment à vendre, dans ses Hangars, sur son Quai, Nos St. Paul, Huile, Morue, Saumon, Hareng, Lard, Beuf, Farine, Et, viande, et autres grains, et toutes autres provisions. Aussi trique, Charbon, Madriers, Planche sèche et autres bois pour bâtiment, etc., etc. Québec, 15 juin 1846.

Le soussigné a le plaisir d'annoncer aux Dames et Messieurs de Québec, qu'il vient d'arriver à PHOTIE d'ALBION avec un grand assortiment de montres d'or et d'argent et bijouterie dans le goût le plus moderne. Le tout pour être vendu à bas prix—Chambre-Parloir du premier étage. S. R. SIN. R. COLE, Fondeur Québec, 15 juin 1846.

WILLIAM HICKMAN, Coiffeur, Perruquier et Parfumeur, ANNONCE respectueusement au public qu'il vient de recevoir, par le *Leila*, de Londres, son assortiment accoutumé de Cheveux d'Ornement, et par sa connaissance acquise par une longue pratique de l'art de faire les Perruques, il en peut fournir qu'on ne distinguera pas d'une Chevelure naturelle, et qui ne pourront être surpassées par la légèreté de la teneur, la beauté et la durée. Il invite aussi ceux qui désirent avoir les Cheveux fashionablement et bien coupés, à passer à sa Chambre de Toilette, n° 26, rue la Montagne, Bas-Ville, Québec où l'on trouvera des articles de Toilette de la meilleure qualité. Aussi fiancé à vendre et à louer. Québec, 10 juin 1846.

VENTES PAR ENCAN. Par Encaissement de nos Magasins de soussignés, DEMAIN, MARDI, 23 juin, à DEUX heures précises: — Sans réserve. — UN assortiment général de Marchandises diverses consistant principalement en: Toiles d'Irlande, Toiles ouvrées, Lins, Toiles à Draps de 10 1/2, Huckabacks, Dowls, Coutil de fil, Bourguin, Padding, Drills, Unions, Shirtings, etc. Fil noir, olive et de toutes couleurs, qualité supérieure. 22 juin 1846. G. & H. GIBSON.

Vente de Vins. Eau-de-vie, Genièvre, Rhum, Thés, Epicerie, etc. MARDI prochain, 23 courant, aux magasins de W. Hest & Co., quai de Hunt à DEUX heures.

200 EMBALLAGES Thés, consistant en Twarkay, Young Hyson, Hyson, Souchong et Gunpowder en entiers, boîtes Savon aux dattes et de Castille 25 do d'handelles brevetées 50 do d'Amidon d'Allemagne 30 do 5 quarts Gingembre 10 Balles Bouchons 10 boîtes abac en creux d'une livre 20 barils do do de j livre 10 quarts Vinaigre 25 milliers Cheroutes de Manille 20 quarts Aile de Boston, 4 douz. d'agne 25 do Porter de Londres de Barclay & Co 25 do de Dublin de Guinness 10 barriques Eau-de-vie pile et de couleur foncée, de Finet, Castillon & Co 10 do Genièvre de Kuyper 15 tonnes Rhum de Ste-Croix 5 do do de la Jamaïque, 1 dans 2 10 quartaine Huile d'Olive de Portugal 3 pipes 1 quartain Vin de Porto 30 caisses Vin claret, 1 douz. chaque Vin de Porto de Hunt & Co., première et seconde qualité, en pipes, barriques et quartains. DUPONT & CO. Québec, 10 juin 1846.

VENTE REMISE. LA vente annoncée pour le 23 du courant, à 11 heures du matin au magasin de M. Arnold est remise à MERCREDI le 24 du courant. Québec, 22 juin 1846.

Vente considérable de Farine. ENCAN DU MATIN. Seront vendus MERCREDI prochain, le 24 du courant, à 11 heures du matin au magasin de M. Arnold, rue St-Jean, par le compte des intéressés, sous la direction de consignataires: 1791 QUARTS de Farine délaquée et endommagée, et apportés à Québec de la Barque *Crusader*, R. C. Jeffers, maître. Conditions—Comptant. W. B. MEYERS, F. & C. Québec, 22 juin 1846.

Sera vendu MERCREDI prochain, le 24 courant, au magasin du soussigné, à DEUX heures précises, partie des marchandises suivantes: 2 BALLES Bourgane assorties 3 do Coton gris et Shirting 4 do Indiennes 2 caisses Castimires et Draps 1 do Soies et Satineries 1 do Alpèques, Cebozges et Orléans, etc., etc. 22 juin 1846. E. LACROIX, E. & C.

Seront vendus au magasin de M. DONALD FRASER, quai des Indes, MERREDI le 21 courant, à DEUX heures P. M., précises, et sans réserve, LES Marques dormantes et courantes (les premières complètes) du navire *Briton's Queen*, naufragé à Gaspe l'autome dernier. Un Cabine neuf de huit pouces de 12 1/2 quintaux, supposé de la longueur de 60 brasses. Cinq rouleaux de Cordage de bitord, Sonde de pompe, Cercles de beaupré. Une grande quantité d'excellentes Poules, Voiles et Retenues de hunier. Ouvrages en fer, Foies de chambre, Grillures et une variété d'autres articles. —AUSSI— 14 barres Cuivre neuf, 201 livres, 14 feuilles do 98 do Un petit Cric, Outils de charpentier et une petite quantité de vieux Cuir. —Et s'ils arrivent à temps— Les Ancres, Chaines, Voiles, Manœuvres, etc. du brick *Eliza Ann*, naufragé, l'autome dernier, à Ste-Anne de Matane. DUPONT & CO. Québec, 19 juin 1846.

MERCREDI prochain, le 24 juin, aux magasins de MASSON LANGLOIS & Co. UN grand assortiment de Marchandises propres à la saison. —AUSSI— 8 caisses de Chapeaux de Satin et de Castor pour être vendus sans réserve pour clore une Consignation. La vente à DEUX heures. A. J. MAXHAM. Québec, 22 juin 1846.

A VENDRE, A CETTE IMPRIMERIE ET AL A Librairie de MM. J. & O. Crémazie, LE NOUVEAU TESTAMENT de N. S. J. C., traduit en Français, avec l'approbation de Mgr. l'ARCHEVEQUE DE QUÉBEC. Prix de 6s à 7s, suivant la qualité de la reliure. Québec, 1er juin 1846.

